



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 A 18H00

Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville

Etaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire

Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON arrivée à 18h20, M. Jean-Jacques LOUVEL, M. Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, M. Rachid CHELBI, Adjointes,

Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Marc LAVOINE, Fabien LESPAGNOL arrivé à 18h20, Jean-François CORDESSE, Conseillers délégués,

M. Michel BILON, Mmes Anne-Marie TREPE, Véronique FLANDRE, Liseline DAILLY-LAVOINE, M. Christophe DUCHAUSSOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

Mme Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON qui a donné procuration à M. Jean-François CORDESSE, jusqu'à son arrivée à 18h20,

Mme Florence CAILLEUX qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES,

M. Jean VENEL qui a donné procuration à M. Rachid CHELBI,

M. Fabien LESPAGNOL qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR, jusqu'à son arrivée à 18h20,

Mme Roselyne ROUSSEL qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL,

Mme Sylvie HELOIR qui a donné procuration à Mme Véronique FLANDRE,

M. Joël BRIOIS qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH.

Etaient absents excusés :

M. Laurent BREDILLET,

Mme Valérie BREDILLET.

Etaient absents :

M. Yann-Gaël DUPUY,

Mme Rose-Marie GRIEL,

M. Emmanuel BYHET,

M. Emeric GRIEL.

I] DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2016

Acté

II] DELIBERATIONS

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – MARCHES PUBLICS

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD 940 AU TREPOT - DE LA GENDARMERIE AU BOULEVARD DU CALVAIRE - AVENANT 1 – LOT 2 – EBTP/BARRIQUAND

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et tout document associé.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 ACQUISITIONS

ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A LA SCEA DE L'YERES – PARCELLE ZC 92 SUR LE TREPORT ET PARCELLE AB 194 SUR FLOQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DECIDE** l'acquisition des terrains sis au Tréport, section ZC n°92 et sis à Floques, section ABn°194, d'une superficie totale de 1 251m² moyennant la somme de :
 - ✓ Valeur vénale du terrain : 838 € 16
 - ✓ Indemnité d'éviction : 686 € 92
 - ✓ Indemnité de fumures : 63€ 13, soit un total de 1 588 € 21 HT, comme prévu dans la délibération initiale.
- **PRECISE** que cette opération est hors du champ de la TVA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu pouvoir, à procéder à cette acquisition par acte notarié,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la conservation, de l'acte notarié d'acquisition.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

3.6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ

CESSION DE DROIT AU BAIL M. YERNAUX NICOLAS A SARL O'DELICES BOUTIQUE DU QUAI FRANCOIS 1^{ER} N°13

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **ACCEPTE** les nouveaux acquéreurs M. Olivier LEBLANC et Mme Fabienne LAVIGNE représentant la SARL O'DELICES, comme nouveaux locataires ;
- **AUTORISE** la cession du droit au bail entre Monsieur Nicolas YERNAUX et la SARL O'DELICES.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRÈS DE L'EHPAD JEAN FERRAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **CONCEDE à l'EHPAD Jean Ferrat du Tréport, à compter du 11 septembre 2019, pour une période 3 ans, et à raison d'une heure chaque mercredi de 10h30 à 11h30 pendant les périodes scolaires, la mise à disposition**
 - **D'un agent de l'école municipale de musique et de danse, relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{re} classe, à savoir : Mme Isabelle DUMESNIL, agent de catégorie B ;**
- **PREND ACTE que cette mise disposition s'effectuera à titre gracieux ;**
- **AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition correspondante, tous les actes utiles à l'exécution de cette décision ainsi que toute nouvelle convention prise selon les mêmes modalités de mise à disposition.**

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT ET INDEMNITES DE MISSION DU PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte les propositions de M. le Maire dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} octobre 2019.**

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7. FINANCES LOCALES

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE la décision modificative n°3 du budget de la Ville du Tréport.**

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

REPRISE DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE la reprise sur provisions pour un montant de 110 000 € afin d'affermir la tranche conditionnelle des travaux de requalification des abords de la plage,**

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE LEDRE DELMET MOREAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **OCTROYE une subvention exceptionnelle de 1 500 €** à la coopérative scolaire de l'école LDM pour la mise en œuvre de ce projet ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6748 du budget général de la commune.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AS TREPOT BMX RACE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de 225 Euros à l'AS TREPOT BMX RACE ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6748 du budget général de la commune.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

7.10 – DIVERS

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES 3 VILLES-SŒURS POUR PRISE EN CHARGE FINANCIERE D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE A L'OCCASION DE L'ANIMATION « LES SŒURS LIBEREES »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat financière avec les Villes d'Eu et de Mers-les-Bains, pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique le 31 août 2019.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU TREPOT ET L'ASSOCIATION DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DU TREPOT POUR L'ORGANISATION D'UNE SOIREE BAVAROISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat financière avec l'association des Anciens Sapeurs-Pompiers du Tréport, pour l'organisation d'une soirée bavaroise, le 26 octobre 2019.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23

Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'ENCONTRE DE LA PROPRIÉTAIRE DU BIEN SIS 22 RUE DU DUC DE PENTHIEVRE AU TREPORT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE DE REPERCUTER sur la propriétaire de l'immeuble à l'origine du péril, LES FRAIS OCCASIONNES :**
 - D'une part, la mise en place de barrières par le personnel technique de la Ville, pour sécuriser immédiatement les voies publiques, et les heures et déplacements du responsable Bâtiments pour accompagner les entreprises sur place,
 - D'autre part, les factures des entreprises de maçonnerie et couverture engagées par la Ville du Tréport, pour le compte du propriétaire défaillant, n'ayant pas tenu compte du rapport de l'expert et n'ayant pas mis en œuvre les mesures provisoires et immédiates nécessaires pour mettre fin à l'imminence du péril
 - Enfin, les honoraires et frais de secrétariat liés à l'expertise effectuée par M. Franck HIBON d'un montant de 1 610.96 euros ;
- Soit la somme totale de 14 122,36 euros.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à émettre le titre de recettes correspondant ;
 - **AUTORISE Monsieur le Receveur Municipal** à procéder au recouvrement de cette somme.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION DE CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ ADIM

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la convention ;
- **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant, à signer la convention, et tout avenant ou document s'y rattachant.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.2 AIDE SOCIALE

CONVENTION FINANCIERE DE PARTENARIAT VILLE DU TREPORT/SODINEUF HABITAT NORMAND

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE Monsieur le Maire** ou son représentant à signer la présente convention avec Monsieur Henry GAGNAIRE, Directeur Général de Sodineuf Habitat Normand.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

8.5 POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT

VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR SODINEUF HABITAT NORMAND – AVIS DEFAVORABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET un avis défavorable** à la cession des 20 logements de la Résidence Les Pins II.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

8.9 – CULTURE

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles de 1^{re} et 3^e catégories auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Seine Maritime ;
- **DESIGNE** M. Laurent JACQUES comme titulaire de la licence ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document y afférent.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

RÉVISION STATUTAIRE 2020 DU SDE76

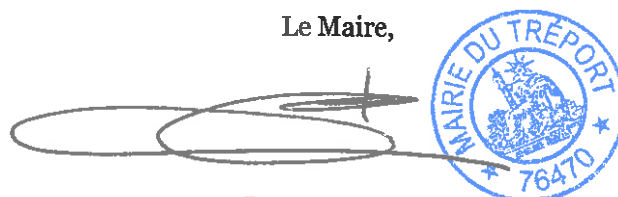
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE 76.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

La séance est levée à 19h16.

Le Maire,



Laurent JACQUES.

Compte-rendu affiché et publié le 26 SEP. 2019